

L'Unapei salue les mesures annoncées par le gouvernement pour faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Ces annonces vont dans le bon sens et étaient attendues de longue date.

Nous encourageons notamment les mesures visant à :

- Etendre, unifier et systématiser l'attribution des droits sans limitation de durée (mesure 1, mesure 2).
- Renforcer la formation des agents sur les handicaps invisibles (TND, handicap psychique...) et la CAA (mesure 16) : une mesure essentielle pour la bonne évaluation et l'accueil des personnes et les familles que nous représentons. Les besoins et attentes des personnes accompagnées par l'Unapei sont encore trop souvent méconnues des agents. Ces formations sont donc essentielles pour améliorer les conditions d'attribution des droits et mieux reconnaître les impacts de ces troubles sur le quotidien des personnes et leurs proches. Elles devraient notamment permettre de mieux mettre en œuvre la récente réforme de la PCH (adaptation de la PCH aux altérations liées à des fonctions psychiques, mentales et cognitives applicable depuis janvier 2023).
- Réduire les délais de traitement des dossiers (mesure 13) et automatiser des démarches pour se concentrer sur le traitement des situations complexes.

Un certain nombre de mesures répondent au principe de faire confiance aux demandeurs (mesure 3, 5...) et de renforcer les temps d'échange en « face à face » avec des interlocuteurs (mesure 7, 5) ainsi que les moyens humains dans les procédures (mesure 10).

Les notifications de droits vont être simplifiées et rendues plus claires et accessibles : une occasion de s'appuyer sur l'expertise des personnes handicapées intellectuelles (via des ateliers de transcription en FALC) et des associations pour travailler sur les formules, vocabulaires et formes les plus adaptées à utiliser.

Les démarches administratives restent encore un parcours du combattant pour de nombreuses familles.

Lourdeur et complexité des procédures, manque de moyens financiers, soutien humain insuffisant... Toutes ces difficultés ont été rappelées par le dernier rapport IGAS (2024).

Pour les familles, la simplification doit être concrète et synonyme d'accès à l'information, de soutien face aux difficultés administratives, d'implication et de concertation avec les personnes concernées.

Nous resterons attentifs quant à la mise en œuvre de ces annonces, et au respect du calendrier.

Les MDPH ont un rôle essentiel en tant qu'acteurs spécialisés dans l'accès aux droits des personnes en situation de handicap : il est urgent de les renforcer et de leur

octroyer les moyens nécessaires pour leur permettre de fonctionner comme le prévoit la loi. Pour que ces annonces se concrétisent, la simplification administrative doit donc s'accompagner de réels moyens humains et financiers.

- Nous saluons la volonté d'engager davantage de moyens humains, et attendons des précisions quant aux modalités concrètes.

La qualité du parcours et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap doit rester notre seule boussole : nous serons donc vigilants pour que chacun puisse accéder à ses droits, et ait la garantie du respect de ses choix. Chaque dossier MDPH correspond à une situation individuelle, à une histoire et à une famille, les mesures annoncées doivent être réellement effectives sur le terrain, et doivent répondre aux besoins de chacun.

L'Unapei rappelle l'urgence de mettre en œuvre une politique du handicap globale, cohérente, chiffrée et financée. Une notification n'est ni la garantie d'une solution d'accompagnement, ni la garantie du choix de la solution. De plus, cette solution d'accompagnement doit correspondre au plus près des besoins et des droits de la personne, et non répondre à l'état de l'offre existante.

Le travail mené par le ministère est une étape importante, mais il reste beaucoup à faire : l'Unapei se tient à disposition des décideurs publics et du gouvernement pour travailler la suite des travaux, au niveau national, comme local. Les associations membres du réseau Unapei s'engagent au quotidien en tant qu'acteurs clés de la simplification et de l'accès aux droits. Nous avons une expérience précieuse dans le traitement des demandes d'information et de conseils des personnes et des familles, le repérage et la connaissance des questions récurrentes, mais aussi une expérience dans la production d'outils et de supports d'information et de conseil aux familles...